Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT

SESSION 2012

ÉPREUVE N° 2

Option « PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX»

Cette épreuve est constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte.

(durée : trois heures ; coefficient 2)

RAPPEL : Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours

Ce dossier documentaire comporte 7 pages.

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

SUJET

En vous aidant des documents fournis et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

Question n°1 : Présentez les missions de la Banque Centrale Européenne (2 points)

Question n°2 :A votre avis, compte tenu notamment du contexte économique, est-il souhaitable que le rôle de la BCE soit modifié ? (4 points)

Question n°3 : Définissez les notions d'impôts directs et d'impôts indirects (2 points)

Question n°4 : Quelles peuvent-être les conséquences d'une variation sensible des taux de TVA pour une économie ? (3 points)

Question n°5 : Qu'est ce que l'indice de développement humain ? (2 points)

Question n°6 : À votre avis, y a t-il un lien entre l'augmentation de l'indice de développement humain et la dégradation de l'environnement ? (3 points)

Question n°7 : Pensez-vous que la réduction des inégalités, notamment économiques et sociales, puisse être un frein à la croissance économique ? (4 points)

DOCUMENTS JOINTS

N° du document	INTITULÉ DU DOCUMENT
1	"Dévaluons l'Euro" – La Nouvelle République du Centre-Ouest – Jeudi 1er décembre 2011
2	"BCE, mode d'emploi" – Le Monde diplomatique – Novembre 2011
3	"Une BCE appelée à changer de rôle" – L'Humanité, 22 novembre 2011
4	"La hausse de la TVA, casse-tête politique du gouvernement – Le Monde, 2 novembre 2011
5	"Les vertus des inégalités sur le développement" – Moneyweek, 22 août 2011
6	"Le monde se développe, les inégalités se creusent" – La Croix, 3 novembre 2011

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

DOCUMENT n°1

La Nouvelle République du Centre-Ouest
jeudi 1 décembre 2011, p. 59
V.Moreau

Dévaluons l'euro

Depuis ses débuts, la valeur de l'euro fait débat. Cet euro fort a offert aux États-Unis l'opportunité de doper leurs ventes à l'exportation. Au final, ce calcul s'est en fait révélé erroné face à la concurrence asiatique qui accumule les excédents commerciaux en soumettant sa population laborieuse à des conditions d'existence proches de l'indigence. Mais cette surévaluation a pénalisé la compétitivité européenne, ruinant le tissu industriel des pays de l'Union, à l'exception de l'Allemagne qui disposait déjà auparavant d'une monnaie forte et pouvait s'appuyer sur un label d'excellence qualitative. Conséquence : les maillons « dits » faibles de l'Union Européenne sont aujourd'hui en faillite. Seul remède : la dévaluation de l'euro.

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

DOCUMENT n°2

Le Monde diplomatique
Novembre 2011, p. 11
Antoine Dumini et François Ruffin

BCE, mode d'emploi

La Banque centrale européenne (BCE) voit le jour en juin 1998, avec une seule priorité : "maintenir la stabilité des prix" (art. 282 Â§ 2 du traité de fonctionnement de l'Union européenne). Ses autres prérogatives sont subordonnées à cette clause - une situation qui détonne par rapport à celle de la Réserve fédérale (la banque centrale américaine), officiellement dotée d'une seconde mission, la maximisation de l'emploi. "Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix", la BCE doit donc s'efforcer de " soutenir les politiques économiques générales dans la Communauté conformément au principe d'une économie de marché où la concurrence est libre ". La stabilité des prix est atteinte lorsque, sur le long terme, l'indice des prix à la consommation - l'inflation - n'excède pas 2 %.

La BCE est également chargée de la création monétaire : elle frappe la monnaie sonnante et trébuchante qui circule au sein des dix-sept pays de la zone euro ; elle alloue les crédits dont s'abreuvent les banques de la région.

Le conseil - ou board, en anglais - constitue le principal organe de décision de la BCE. Il se compose des gouverneurs des banques centrales nationales des pays de la zone euro et des six membres du directoire (nommés d'un commun accord par les chefs d'Etat et de gouvernement). Le conseil se réunit deux fois par mois, afin - notamment - de fixer le taux directeur auquel la BCE prête de l'argent aux banques commerciales ; il ne publie pas les procès-verbaux de ses réunions.

De la "stabilité des prix", la BCE a étendu sa mission à la "stabilité financière". Au printemps 2010, elle a acheté des titres des dettes publiques grecque et irlandaise, avant de faire de même - fin 2010 et début 2011 - avec les obligations portugaises, espagnoles et - depuis l'été 2011 - italiennes. Ces achats, effectués dans le cadre du Security Market Program (programme sur les marchés de titres), atteignaient en octobre un montant total de 165 milliards d'euros (contre 74 milliards début août). Ils ont provoqué la colère de dirigeants allemands, qui redoutent que la BCE ne se transforme en bad bank : un déversoir à créances pourries.

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

DOCUMENT n°3

l'Humanité
Mardi 22 novembre 2011
Gaël De Santis

Une BCE appelée à changer de rôle

Des voix s'élèvent pour un financement direct des États. Berlin s'obstine dans son refus.

Rien n'y fait, même la mise en place de gouvernements techniques en Grèce ou en Italie. Hier, les taux d'intérêt sur les dettes publiques italienne et espagnole restaient supérieurs à 6 %. Ces taux intenables contraignent à couper dans les dépenses publiques, asphyxiant ainsi la croissance et les recettes fiscales. Dans ces conditions, impossible de rembourser... la dette. Un cercle vicieux qui fait s'envoler les taux. C'est la raison pour laquelle de nombreuses voix considèrent désormais que, pour asphyxier la spéculation, la Banque centrale européenne (BCE) doit jouer un nouveau rôle : celui de prêteur en dernier ressort. La BCE pourrait alors accorder directement aux États des prêts au taux de 1,25 %, qu'elle pratique pour les banques. Ce qui est interdit par les traités européens. « L'alternative est la suivante : soit une intervention massive de la BCE soit la catastrophe ! » a lancé hier le ministre polonais des Finances, Jacek Rostowski. Vendredi, David Cameron, premier ministre britannique, a demandé à toutes les institutions de la zone euro de « soutenir la monnaie unique ».

« Aucune des pistes avancées dans le débat public n'est un remède miracle à la crise », a répliqué Steffen Seibert, porte-parole de la chancelière Angela Merkel. Avant le sommet européen d'octobre, la France avait déjà proposé que le Fonds européen de stabilité financière soit transformé en banque, ce qui lui permettrait d'emprunter auprès de la BCE pour prêter à bas taux aux pays en difficulté. Une proposition soutenue par certains pays du Sud, mais recalée par Berlin. Elle pourrait se voir accorder une seconde vie. Selon l'AFP, un diplomate européen confie que Berlin pourrait lâcher, mais en échange de plus d'austérité. Toute la question est donc de savoir à quoi vont être utilisées les sommes prêtées, à bâtir une économie solide ou à financer les politiques néolibérales qui ont conduit à la crise ?

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

DOCUMENT n°4

Le Monde
Mercredi 2 novembre 2011
Jonathan Parienté et Alexandre Pouchard

La hausse de la TVA, casse-tête politique pour le gouvernement

Pour économiser 6 à 8 milliards d'euros sur le budget de l'Etat, le gouvernement envisage notamment d'augmenter la TVA. Pour cela, il doit faire face à des contraintes, en raison des règles européennes ainsi que du caractère politiquement très sensible du dossier.

Lors de son intervention télévisée jeudi 27 octobre, Nicolas Sarkozy a formellement écarté toute hausse "généralisée" de cette taxe qui s'applique à tous, aisés ou démunis. L'Allemagne ou l'Espagne ont dans le passé ajouté un ou deux points à la TVA mais cette opération peut peser sur la consommation, au risque d'enrayer un peu plus encore la croissance. Le gouvernement planche donc sur une hausse ciblée de la TVA pour certains produits ou services. Aujourd'hui, la France dispose de deux taux : le taux normal à 19,6 % et le taux réduit à 5,5 %.

(.../...) Nicolas Sarkozy appelle régulièrement à la "convergence" franco-allemande, notamment en matière fiscale. Or l'Allemagne dispose de deux taux de TVA - comme la France actuellement - et pas d'un taux intermédiaire : elle a des taux de 19 % et 7 %. Si l'on suivait ainsi l'exemple allemand, comme le notent Les Echos du lundi 31 octobre, la France conserverait deux taux de TVA et augmenterait son taux réduit, de 5,5 % à 7 %. Cette augmentation rapporterait 4 milliards d'euros à l'Etat, selon le quotidien économique. Mais la mesure, touchant des produits essentiels, serait probablement impopulaire et risquée, à six mois des élections présidentielle et législatives.

Le gouvernement envisage donc de créer un taux intermédiaire pour pouvoir augmenter la TVA sans toucher aux produits de première nécessité. Autre avantage, Bruxelles juge tout à fait légale la mise en place d'un tel taux - la Belgique, la Finlande ou la Grèce l'ont déjà appliqué. Reste l'épineux problème de savoir quelles activités taxer davantage.

(.../...) Selon le Journal du dimanche du 30 octobre, la mesure toucherait les secteurs suivants : les services à domicile, la restauration et le bâtiment, via les travaux dans les logements pour particuliers. Selon les estimations, une hausse de la TVA, de 5,5 % à 7 %, dans ces deux derniers secteurs rapporterait à l'Etat entre 1 milliard et 1,5 milliard d'euros.

Sans surprise, les syndicats professionnels ont accueilli cette hypothèse avec réticence. Le président de la fédération française du bâtiment, s'est dit ouvert à une augmentation de la TVA réduite s'appliquant à son secteur, mais dans la limite des 7 %. C'est "un taux maximal qui permettrait de garder l'attractivité du secteur", a-t-il déclaré le 28 octobre sur Europe 1.En revanche, le syndicat national des hôteliers, des restaurateurs, cafetiers et traiteurs, a lui refusé, "toute modification du taux de TVA, quel qu'il soit, (...) sans une réflexion de fonds sur l'ensemble de la fiscalité en France". Rappelant dans un communiqué que l'hôtellerie et la restauration sont "le premier créateur d'emploi en France". Une manière d'accentuer la pression sur le gouvernement en soulignant le risque de freiner les créations d'emploi en cas de hausse de la TVA appliquée au secteur.

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

DOCUMENT n°5

MoneyWeek.fr
Economies, lundi 22 août 2011
Sandrine Voizot

Les vertus des inégalités sur le développement

Les pays émergents ont bien résisté à la crise, mais les inégalités économiques et sociales restent importantes. Selon Simon Kuznets, cette situation ne serait que temporaire. De bon augure pour ceux d'entre vous qui ont misé sur ces pays.

La relation entre développement et inégalités sociales s'explique par la théorie de la croissance, de Simon Kuznets. Selon l'économiste, la croissance économique d'un pays peut être définie par une hausse du PIB sur longue période et par sa capacité à offrir à sa population une gamme sans cesse élargie de biens économiques. C'est en 1955 que Kuznets a formulé sa loi, à l'origine de la courbe éponyme. Cette dernière forme un U inversé : l'axe des ordonnées représente les inégalités et celui des abscisses reprend le revenu par tête ou le temps, selon les graphiques.

Les inégalités stimulent la croissance D'après cette courbe, seule, au départ, une faible partie de la population tire profit de la croissance. Ce n'est que dans un second temps que ses fruits se diffusent aux autres secteurs de l'économie. Simon Kuznets a conçu cette théorie en s'appuyant sur des données empiriques. Il a constaté une progression des inégalités de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale, puis une régression de celles-ci jusqu'aux années 1970.

Dans la première phase de développement, aussi appelée « malédiction de Kuznets », l'investissement en capital est le moteur de la croissance. Ce sont donc les inégalités qui stimulent l'économie en partageant la société entre ceux qui épargnent et investissent, et les autres. Ensuite, la mécanique s'inverse : plus l'économie se développe, plus l'accroissement du capital humain prend le relais en tant que source de croissance. Les inégalités sociales commencent alors à reculer.

Deux facteurs sociologiques expliquent cette évolution. En premier lieu, la main-d'œuvre se déplace de l'agriculture vers l'industrie. Les travailleurs ruraux deviennent donc des travailleurs urbains. Durant cette phase d'industrialisation et d'urbanisation, les inégalités augmentent, en raison du différentiel de qualification et d'agglomération du capital.

Elles décroissent par la suite quand la moitié de la main-d'œuvre est employée dans un secteur à plus hauts revenus.

Le dumping social explique le décollage des pays émergents L'analyse des modèles de développement des pays émergents semble confirmer la loi de Kuznets. Aujourd'hui, les inégalités sociales y sont le moteur de la croissance. La croissance de ces pays est tirée par les exportations à bas prix, grâce à un véritable dumping social. Les gains de productivité sont dégagés au détriment des hausses salariales. En conséquence, de nombreux experts relèvent un accroissement sans précédent des inégalités, à l'image des phases de développement précédentes des XIXe et XXe siècles. Toutefois, on peut objecter que ces inégalités croissantes existent aussi dans les pays du Nord.

Le contre-pied de Keynes Cette thèse s'oppose à la loi psychologique fondamentale de John Maynard Keynes. Selon la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie de l'économiste britannique, quand le revenu des ménages s'accroît en période de croissance, leur propension à épargner progresse également. Kuznets affirme l'inverse, en observant le comportement des ménages américains entre 1869 et 1938 : les ménages consomment d'autant plus que leurs revenus augmentent. En conséquence, les inégalités se creusent moins.

(.../...) Plus récemment, la courbe a été critiquée, cette fois d'un point de vue théorique. L'économiste Thomas Piketty conteste la corrélation entre développement et inégalités sociales. Ce lien de causalité supposerait que la croissance efface naturellement, avec le temps, les inégalités sociales d'un pays donné, cela de façon endogène. D'après Thomas Piketty, la réduction des inégalités n'est pas le résultat de la croissance économique. En s'appuyant sur l'histoire économique française et américaine, il constate plutôt que le progrès social s'est produit sous l'effet d'événements inattendus comme les guerres ou l'inflation (.../...).

CONCOURS EXTERNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF – SESSION 2012

DOCUMENT n°6

La Croix, no. 39114
Économie, jeudi 3 novembre 2011
TALLES Olivier

Le monde se développe, les inégalités se creusent

Le monde continue de se développer, mais la tendance pourrait s'inverser dans les prochaines décennies. C'est en tout cas la conclusion du rapport annuel du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) dévoilé hier. D'après les auteurs de l'étude, l'indice de développement humain de l'ensemble de la planète (IDH), (.../...) a progressé sans discontinuer, ces quarante dernières années, de 41 %. La plupart des pays en ont bénéficié, à des degrés divers.

Les tendances mondiales dissimulent des disparités suivant les États et les continents. L'Occident truste les cinq premières places du classement des pays les plus développés humainement (Norvège, Australie, Pays-Bas, États-Unis, Nouvelle-Zélande), la France occupant le 20e rang. Pendant que l'Asie gagne des places, l'Afrique reste en queue de peloton. En Chine, par exemple, le revenu par habitant a enregistré une croissance de 1 200 % en quarante ans, tandis qu'en République démocratique du Congo il a chuté de 80 % sur la même période.

Autre bémol, « la distribution inégale des revenus s'est aggravée à l'échelle nationale dans la majorité des régions du monde », observent les auteurs du rapport. Au cours des deux dernières décennies, l'écart s'est creusé entre riches et pauvres dans plus des trois quarts des pays de l'OCDE et dans un grand nombre d'économies émergentes, notamment en Chine et en Inde. À l'inverse, les inégalités nationales sont en baisse en Amérique latine, en particulier en Argentine, au Brésil, au Honduras, au Mexique et au Pérou.

Revers de la médaille, les progrès un peu partout dans le monde n'ont pu éviter une dégradation de l'environnement. « La croissance des revenus s'est accompagnée de la détérioration d'indicateurs environnementaux essentiels », observe le rapport, qui cite les émissions de dioxyde de carbone (+ 110 % en quarante ans), la qualité du sol et de l'eau ou encore la diminution du couvert forestier. « Les modes de production et de consommation ne semblent pas durables, en particulier dans les pays riches », s'alarment les experts des Nations unies.

Les dégâts portés à la planète pourraient à moyen terme freiner, voire faire reculer le développement. « L'échec persistant des tentatives de réduction des risques environnementaux (...) pourrait ralentir les progrès continus au sein de la population mondiale », a prévenu Helen Clark, l'administratrice du Pnud. Sécheresse, désertification, dégradation des sols, phénomènes météorologiques extrêmes menacent par exemple d'augmenter les prix des aliments de 30 à 50 % dans les prochaines décennies, ce qui aurait un impact sur le niveau de vie des populations.

La dégradation croissante de l'environnement frappe d'abord les pays les plus mal classés à l'indice de développement, ceux qui sont pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre ou du changement climatique. De fait, les populations vulnérables sont davantage menacées par la diminution des pluies, la contamination des eaux et les problèmes d'assainissement. « La pollution de l'air à l'intérieur des maisons provoque onze fois plus de décès dans les pays pauvres qu'ailleurs », note le rapport.